

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

JUILLET 1774.

SECONDE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examinateur.*

AVIS.

CE Journal continuera de paroître sous la même forme tous les quinze jours. On ne négligera rien pour s'assurer la satisfaction des Lecteurs & pour remplir fidèlement les engagemens qu'on a pris avec le Public. On donnera aux Nouvelles politiques toute l'étendue & la considération qu'elles mériteront par leur importance & leur influence sur les affaires générales, sans oublier les événemens particuliers & les anecdotes relatives aux Sciences, aux Arts, à la connoissance des mœurs, des usages, de la Religion des Peuples. Les Nouvelles littéraires s'éloigneront de toute partialité; dans les jugemens qu'on portera des Livres, on ne consultera d'autres témoins que les Livres mêmes; dans le choix des matières on mettra tout l'intérêt & toute la variété possibles.

Le prix pour les particuliers est de huit livres de France par an, ou quatre sous de Luxembourg chaque cahier, pris ici à l'Imprimerie. On peut souscrire en tous tems dans tous les Bureaux de la Poste, ou chez des Libraires connus. Ceux qui s'adresseront directement à nous, sont priés d'affranchir les lettres.



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

JUILLET 1774.

SECONDE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Nouvelle Chymie du goût & de l'odorat, ou l'art de composer facilement & à peu de frais les liqueurs à boire & les eaux de senteur. Nouvelle édition &c. in-8°. avec figures. A Paris chez Pifsot, Quai de Conti 1774.

A Plusieurs observations utiles sur l'usage des liqueurs spiritueuses & des odeurs fortes, l'Auteur en ajoute de très-curieuses & de très-propres à servir de récréation aux amateurs de la Physique expé-

rimentale ; telle est afsûrément la description du claveffin favoureux , imaginé à l'imitation du claveffin optique du P. Castel. Parmi les saveurs il en a distingué sept primitives , qui répondent aux sept tons principaux de la musique dont les combinaifons font infinies. La faveur *acide* répond à l'*ut* ; la *fade* au *re* ; la *douce* au *mi* ; l'*amère* au *fa* ; l'*aigre-douce* au *sol* ; l'*austère* au *la* , & la *piquante* au *fi*. La combinaison des saveurs répond à la combinaison sonore ; comme dans celle-ci les tierces , les quartes , les octaves forment les plus belles consonnances , ces mêmes combinaifons forment les mêmes accords dans la musique favoureuse : ainsi l'*acide* & le *doux* qui font l'*ut* & le *mi* des saveurs , font une consonnance simple qui est charmante en quinte majeure , qui sera l'*aigre-doux* ; même défagrément dans les dissonances. Dans la musique sonore , frappez la quarte , vous produirez une cacophonie ; dans la favoureuse , mêlez l'*acide* avec l'*amère* , le composé fera détestable , &c. L'Auteur fait fort loin cette analogie fingulière.

Il a exécuté physiquement son idée sur un buffet d'orgue qu'il a fait exprès , composé de tuyaux acoustiques , auxquels il a adapté des phioles remplies de liqueurs dans la progression harmonique ; ces phioles ont deux orifices , l'un supérieur , & l'autre inférieur ; l'orifice inférieur s'ouvre & se ferme à volonté au moien d'une soupape à ressort qui communique en même-tems à la soupape des tuyaux acoustiques , de manière

qu'en pressant fortement avec les doigts sur une des touches du claveffin , cette touche formant la bascule , comprime l'une & l'autre soupapes , & débouche l'orifice des deux tubes correspondants ; par conséquent elle donne entrée à l'air dans l'un , & laisse sortir la liqueur de l'autre , qui alloit se verser , au moien d'un conducteur, dans un réservoir placé au bas des phioles , & dans la partie latérale du buffet. Ainsi dans le même instant l'orgue forme des compositions sonores & des compositions favoureuses , & ces compositions sont analogues entre-elles. S'il arrive qu'on touche le claveffin au hasard , de manière à ne produire que des dissonances sans suite & sans accord , on ne trouve jamais dans le réservoir commun qu'une liqueur détectable ; & la liqueur est admirable , si une main savante forme les combinaisons des tons harmoniques , &c.

Cette orgue , d'une espèce vraiment singulière , est au moins propre à démontrer que l'harmonie des cinq sens de l'homme a les mêmes règles & les mêmes calculs. Leurs objets sont différents , mais l'ordre & le degré de l'impression sont le résultat d'un plan général.



Betrachtungen über &c. Considérations sur les dissentions ecclésiastiques & politiques de la Pologne; avec des remarques sur la révolution présente. A Francfort & à Leypsig, 1774. in-8°.

C E n'est point ici une histoire détaillée des événemens qui ont changé la Pologne, & qui fixent aujourd'hui l'attention de toute l'Europe; ce sont des traits épars dont l'ensemble est très-propre à former le tableau que la Philosophie trace de ces fortes de révolutions qui étonnent les ames vulgaires, mais qui n'attachent pas l'admiration du sage.

Qu'un Roïaume gouverné par ses propres loix, rentre inopinément sous l'empire d'une loix étrangère; que ses Provinces soient partagées par de puissans voisins; que les divisions intestines viennent à l'appui de la force des armes, c'est un événement qui n'est pas rare dans la longue chaîne des siècles. Ceux qui regardent le nôtre comme le siècle des grandes choses, arrêtent la vûe sur le moment actuel: le passé est pour eux rentré dans le néant; le tableau général de l'histoire est caché à leurs yeux, & c'est néanmoins la totalité de ce tableau qui doit servir de règle dans l'appréciation de tous les traits qui le composent. Depuis qu'il y a des hommes sur la terre, il y a eu des changements & des révolutions; l'Eternel

Sicut operatorium mutabis eos, & mutabuntur:

du haut de sa demeure immobile a vû changer de jour à autre l'aspect des choses terrestres. La multitude innombrable de ces vicissitudes en a couvert un très-grand nombre de la nuit de l'oubli ; ce qui fixoit autrefois l'attention du monde entier , est à peine consigné dans quelques lignes de l'histoire. Nous ne connoissons guère que le nom du grand Empire d'Assyrie , & Xerxès avec son innombrable Armée ne remplit que deux pages de nos vieux Livres. Il faut s'élever un peu haut pour prendre ce coup d'œil , & envisager sous ce point de vûe les choses qui intéressent le plus vivement & qui occupent le plus fortement les hommes du moment. Qu'il seroit heureux , disoit autrefois St. Jérôme , d'avoir un observatoire , où tout le monde pût monter pour observer de la sorte (*) !

*tu autem
idem ipse es,
& anni tui
non defici-
ent. Pl.
101.*

(*) *Xerxes, ille Rex potentissimus, qui solvit montes, maria constravit, cum de sublimi loco infinitam hominum multitudinem & innumerabilem vidisset exercitum, fletisse dicitur, quod post centum annos nullus eorum, quos tunc cernebat, superfuturus esset. O ! si possemus in talem ascendere speculam, de qua universam terram sub nostris pedibus cerneremus ; jam tibi ostenderem totius orbis ruinas : gentes gentibus, & regnis regna collisa : alios torqueri, alios necari, alios absorberi fluctibus, alios ad servitutem trahi : hæc nuptias, ibi plandum : illos nasci, istos mori : alios affluere deliciis, alios mendicare : & non Xerxis modò exercitum, sed totius homines mundi, qui nunc vivunt, in brevi spatio defuturos. Vincitur sermo rei magnitudine, & minus est omne quod dicitur. Ep. ad Heliod. Quelle Philosophie a jamais produit de réflexion plus sublime, plus étendue & plus vraie !*

Placide à Maclovie, sur les scrupules.
A Paris chez Bastien 1774. in-12°.

Janv. 1771,
p. 3. Fév. p.
95. Mai, p.
313.

Nous avons donné différens extraits des *Pensées théologiques* de Dom Jamin, Bénédictin de la Congrégation de St. Maur, Prieur de St. Germain des Prez. Ces *Pensées* ont eu une approbation générale, & cette approbation doit prévenir le Public en faveur de ce traité sur les *Scrupules* qui est du même Auteur. D. Jamin peint la Divinité accompagnée de la clémence. La Religion doit bien inspirer une crainte respectueuse de la justice divine; mais elle ordonne au même-tems une confiance en la miséricorde de Dieu égale au moins à sa justice. L'excellent traité de la *Paix intérieure*, & celui de la *Confiance en la miséricorde de Dieu*, peuvent servir au même but, & s'associer à l'ouvrage de Dom Jamin. La cause des *Scrupules* se trouve presque toujours dans l'ignorance & dans une fausse idée de la Divinité (a) & de la Religion

(a) Une réflexion bien simple & bien vraie devoit guérir tous les *Scrupuleux*. Comment se persuader que l'Etre infini, l'Etre par excellence, ce Dieu si sage & si grand, exige d'une créature raisonnable, créée pour de grandes & d'excellentes choses, une pusillanimité qui la rend inutile à tout, des contraintes, des grimaces, des ridiculités qui l'avilissent & qui déshonorent le Maître qu'il sert ?

que les Scrupuleux regardent avec Epicure comme un objet de terreur (b) ; & plus souvent encore dans un orgueil très-subtil & très-imperceptible qui prétend se complaire dans une pureté de conscience & une conduite absolument irrépréhensible que notre nature ne comporte pas , & qui , lorsque ses prétentions trop sublimes ne se remplissent pas , se désole & se désespère. C'est ce qu'exprime admirablement le passage de l'Ecclésiaste que D. Jamin a mis à la tête de son Livre : *Noli esse justus multum : neque plus sapias , quàm necesse est , ne obstupescas.* C. 7. 17.

(b)

Cùm vita jaceret

*In terris oppressa gravi sub Relligione ,
Quæ caput è cæli regionibus ostentabat
Terribili super aspectu mortalibus instans.*

L. 1. de nat. rer.

A discourse on the different kinds of air , &c.
*Discours sur les différentes espèces d'air ,
prononcé dans l'assemblée anniversaire de
la Société roïale ; par M. le Président Sir
John Pringle. A Londres 1774. in-8°.*

C E discours fut prononcé le 30 Novembre dernier , lorsque la Société roïale décerna le prix aux observations du Docteur Priestley sur les différentes espèces d'air. M. Pringle attribué à Bacon la découverte

de l'air factice ; à Newton , celle de cet air qui s'exhale des corps par la chaleur ou la fermentation ; au Docteur Hales , celle qui existe en si grande abondance dans les eaux de Pyrmont ; au Docteur Brownrig , celle de l'air impur qui se trouve dans les cavernes , les mines &c ; celle de l'air fixe , au Docteur Blake &c. Nous sommes persuadés qu'il n'y a qu'une seule espèce d'air dans la nature , plus ou moins mêlé de vapeurs , de feu , d'esprits minéraux , &c. plus ou moins en mouvement , en fermentation , &c. Par-là nous considérons cet étalage d'érudition comme un récit romanesque. Un endroit vraiment intéressant de ce discours & digne de la bonne Physique , est celui qui traite de l'utilité & de la nécessité des plantes. Mr. Pringle , en parlant de la respiration des plantes , observe que “ de tous les vé-
 „ gétaux qui croissent sur la terre , depuis
 „ le chêne des forêts jusqu'à l'herbe des
 „ campagnes , il n'y a aucune plante qui
 „ ne soit utile à l'homme ; si elles ne se
 „ distinguent pas toutes par quelques qua-
 „ lités particulières , elles tiennent à l'ensem-
 „ ble , dont la fonction générale est de pu-
 „ rifier l'air de notre atmosphère ; la rose
 „ odoriférante , & la plante venimeuse con-
 „ courent au même but ; les forêts qui s'é-
 „ levent dans les contrées les plus éloignées
 „ de nous , & dans celles qui sont inhabi-
 „ tées , nous sont aussi utiles ; les vents
 „ leur portent l'air que nous avons vicié
 „ qui est nécessaire à leur accroissement , &

il nous rapporte celui qu'elles ont purifié , “
 & qui soutient notre vie ; les eaux absor- “
 bent également les miasmes dangereux & “
 mortels que les plantes n'ont pu consom- “
 mer. „

*Réflexions sur le combat singulier , ou le
 Duel moderne , adressées aux hommes
 de toutes les classes. A Londres chez
 Baldwin, in-4°.*

LES Livres contre le barbare & insensé usage des duels sont trop multipliés pour que celui-ci puisse nous apprendre des choses fort nouvelles. Quand on écrit sur une matière où la Religion , la Philosophie , la saine police , l'humanité & le simple bon sens sont absolument & invariablement d'accord , on peut donner d'excellentes leçons ; mais on n'en sauroit donner qui présentent des lumières extraordinaires & cachées aux hommes habiles qui ont traité le même sujet. On trouve néanmoins dans un grand nombre de moralités connus , des observations très-justes & très-propres à concourir au but général de l'Auteur. Tel est l'endroit où l'Auteur disserte sur l'origine du Duel. Cette origine part du sein de la superstition & de la barbarie , & par-là doit paroître détestable dans un siècle qui se fait gloire d'abhorrer & de détruire ces deux monstres. “ Les Duels étoient permis déjà depuis long-tems , par les loix de toutes les Nations européennes ;

ils faisoient partie de leur Jurisprudence. Mais ces combats singuliers étoient regardés comme des appels solempnels à la Divinité, & la loi qui ne les autorisoit que dans les causes publiques, fixoit des formes juridiques pour y présider. Les hommes s'accoutumèrent à cette méthode de juger, adoptée par les Cours de Justice ; ils ne tarderent pas à l'employer aussi dans leurs querelles personnelles ; ce second pas étoit une suite nécessaire du premier. Alors les Duels, qui, d'abord ne pouvoient avoir lieu, sans l'ordre du Magistrat civil, s'engagerent bientôt sans son intervention, & s'étendirent à une multitude de cas que la loi n'avoit point marqués ; l'exemple de François I. & de Charles-Quint étendit & encouragea cette pratique. Au premier affront, à la moindre insulte, un Gentilhomme se crut en droit de tirer l'épée, & d'appeller son adverfaire pour en avoir raison. Cette opinion introduite parmi des Peuples qui joignoient le courage à des mœurs grossières & féroces, chez qui les insultes étoient fréquentes, & le ressentiment actif, ne pouvoit manquer de produire les effets les plus funestes. Le plus beau sang de l'Europe fut versé dans les Duels ; mille vies utiles furent sacrifiées, & il y eut des tems où ces querelles d'honneur furent plus destructives que les guerres nationales. Tel est l'empire de la mode, que ni la terreur des loix pénales, ni le respect pour la Religion, n'ont pû entièrement abolir cette coûtume

inconnü aux Anciens , & contraire à tous les principes de la saine raifon. „

Journal du voïage de Michel Montagne , en Italie , par la Suisse & l'Allemagne , en 1580 & 1581 , avec des notes par Mr. Querlon. A Paris chez Lejay 1774.

LES Journalistes qui respectent assez le Public pour ne vouloir le tromper par des titres spécieux , auront , sans doute , soin d'avertir que ce voïage n'est point du tout digne du célèbre Philosophe dont il porte le nom. La vanité de cet homme singulier , si mécontent des autres hommes , est presque la seule qualité où l'on reconnoît l'Auteur des *Essais* ; on se tromperoit beaucoup si l'on croïoit trouver ici des observations savantes sur les antiquités d'Italie , sur l'histoire naturelle &c. Montagne n'en dit rien , parce que , dit-il , les autres en ont assez parlé : il falloit donc rester chez soi & s'en tenir à ce que les autres avoient dit. Pour dédommager le Lecteur d'un silence si peu attendu de la part d'un Philosophe observateur , Montagne parle très-amplement de sa santé & des différentes situations physiques où il se trouva. Il nous apprend “ que tel jour il eut la colique très-violente , qu'elle dura quatre heures ; que tel autre il urina beaucoup dans le bain , sua plus qu'à l'ordinaire , & fit quelqu'autre évacuation ; que

dans tel lieu il eut la migraine, dans tel autre un mal de dents &c. „ Sur-quoi nous remarquerons que ce voiage de Montagne à beaucoup de rapport avec la vie d'un certain Ashmole, antiquaire prétendu célèbre, qu'on vient de publier à Londres pour l'humiliation de la Typographie & des Lecteurs.

“ L'an 1656, dit cet Auteur de sa propre „ histoire, le 20. Avril, à cinq heures après „ midi, une grande forme en tombant sur „ mon pied, m'a foulé le gros orteil. „

„ 22. Septembre, il m'est venu un mal de „ dents qui a duré trois jours. „

„ 1670, 5. Juillet, j'ai eu une indigestion; „ mais graces à Dieu, j'en ai été guéri „ le lendemain. „

„ 1674, 18. Décembre, Mr. Lilly est „ tombé malade; on l'a saigné au pied gauche. „ Il y avoit eu nouvelle Lune le jour „ précédent, & éclipse de Soleil.

„ 1675, ma femme est tombée de cheval „ près de Farnham-Castle; elle s'est démis „ la main & l'épaule gauche. „

„ 1681, 11. Avril, j'ai pris ce matin une „ forte dose d'élixir; j'ai pendu trois araignées „ à mon cou; tout cela a emporté ma „ fièvre, *Deo gratias.* „

Après cela il ne faut plus s'étonner de rien, & conclure que si la liberté de la presse a prévalu contre les droits de la Religion & des mœurs, elle a prévalu également contre les droits du bon sens. Cependant pour donner une idée de quelques observations de Montagne un peu plus intéressantes que

celles qu'il fait sur sa santé, en voici deux qui feront juger des autres. " A Kinief, " chétif petit Village du Duché de Bavière, " il remarqua que les Jésuites qui gouver- " noient fort en cette contrée, avoient mis " un grand mouvement qui les faisoient haïr " du Peuple, pour avoir fait forcer les Pré- " tres de chasser leurs concubines, sous gran- " des peines; & à les en voir plaindre, il " semble, continuë Montagne, qu'ancien- " nement cela leur fut si toléré, qu'ils en " usoient comme chose légitime, & sont " encore après à faire là-dessus des remon- " trances à leur Duc. „ Les Processions des Flagellans ne paroissent pas être du goût de Montagne; il est vrai qu'il est difficile d'y trouver quelque chose de fort propre à réveiller la vraie piété. Notre voyageur nous rend le compte suivant de ce qu'il a vû à Rome, le Jeudi Saint: " Au milieu des " rangs est une file de pénitenciers qui se " fouettent avec des cordes; de quoi il y " en avoit cinq cents pour le moins, l'es- " chine toute écorchée & ensanglantée d'une " piteuse façon. C'est une énigme que je " n'entends pas bien encore: mais ils sont " tous meurtris & cruellement blessés, & se " tourmentent & battent incessamment. Si " est-ce qu'à voir leur contenance, l'assû- " rance de leurs pas, la fermeté de leurs " paroles (car j'en ouïs parler plusieurs), " leur visage (car plusieurs étoient décou- " verts par la ruë), il ne paroïssoit pas seule- " ment qu'ils fussent en action pénible, "

„ voire ni sérieuse , & si y en avoit de
 „ douze ou treze ans. Vous les voyez s'en-
 „ tretenir d'autres choses, rire, crier en
 „ la rue, courir, sauter comme il se fait à
 „ une si grande presse où les rangs se trou-
 „ blent. Il y a des hommes parmi eux qui
 „ leur présentent à boire, aucuns en pren-
 „ nent une gorgée . . . On me dit bien
 „ qu'on graissoit leurs épaules de quelque
 „ chose; mais j'ai vu la plaie si vive, &
 „ l'offense si longue, qu'il n'y a nul médi-
 „ cament qui en sût ôter le sentiment; &
 „ puis ceux qui les louent, à quoi faire si
 „ ce n'étoit qu'une fignerie? „

Ceux qui sont curieux d'apprendre tout ce qui se passa dans ce voyage à la gloire de Montagne, sauront que dans tous les lieux fréquentés il a soin de laisser le cartel de ses armes. Dans les auberges, ce n'est pas à l'hôte qu'il le donne, c'est à l'auberge même, afin qu'il reste quand même la maison changeroit de maître. A Laurette il sollicite & il obtient de pouvoir placer dans la Chapelle un tableau ou groupe de quatre figures d'argent, celle de Notre-Dame, la sienne, celle de sa femme & celle de sa fille. Il y a cent frivoles prétentions de ce genre. Il est vrai que Montagne rioit quelquefois lui-même de son excessive & ridicule vanité; mais n'eut-il pas mieux valu s'en corriger & rire de quelque autre chose? Mr. Querlon a fait le possible pour excuser tous les défauts du voyageur & de sa relation; son travail qu'on peut regarder comme un acte de charité,

charité, est assurément très-estimable. Il tâche sur-tout de fixer l'estime du Lecteur par un morceau assez animé sur l'ancienne Rome : Montagne y dit que l'Eglise de St. Pierre & les plus beaux édifices de Rome moderne ne font à l'égard de l'ancienne que des nits d'hirondelles attachés à de vieilles mazures. Mr. Querlon appelle cette manière de juger & d'écrire *simple & magnifique* ; nous avons le malheur de n'être pas exactement du même avis.



Oraison funèbre de très-Haute, très-Puissante & très-excellente Princesse, S. A. R. Madame Anne-Charlotte de Lorraine, Abbessé de Remiremont, Coadjutrice des Abbaies & Principautés de Thorn & d'Essen, &c. Par Mr. Bexon, Prêtre & Docteur en Théologie. A Nancy, chez Bontoux, in-4°.

CET Eloge, divisé en trois points, trace le tableau de la vie, de la mort, de l'immortalité de cette auguste Princesse. Parmi les titres à l'immortalité, l'Orateur assigne une place distinguée à la bienfaisance. Cette vertu illustrée par les grands motifs & les principes de la Religion, n'est autre chose que la charité des Chrétiens. La bienfaisance des Philosophes est une vertu d'ostentation & de parade, qui ne paroît que dans des occasions bruyantes, ignore les mal-

heureux obscurs, concentre sa récompense
 dans l'admiration & dans les vains éloges ;
 celle des Chrétiens est modeste , mais puis-
 sante , active , universelle , & n'a d'autres
 prétentions que l'immortalité : “ Où vouliez
 „ vous que votre mémoire demeurât après
 „ vous , Princesse auguste ! hélas ! où vous
 „ aimiez d'être vous-même durant votre
 „ précieuse vie ; dans ces cabanes , où vous
 „ soulagiez la misère ; dans ces champs , où
 „ vous semiez vos bienfaits ; dans ces Tem-
 „ ples enrichis de vos dons , où les Anges
 „ même ont révéé votre piété ; dans le sein
 „ de ces tristes familles , d'où vous aviez
 „ banni l'indigence , & dont les déplorables
 „ enfants sentiront deux fois la perte d'une
 „ mere ; dans ces lieux qui ne vous avoient
 „ pas vûë , & où vous étiez le génie céleste
 „ qui apporte la consolation , & qui répand
 „ l'abondance. C'est-là que subsisteront vos
 „ monuments ; c'est-là que durera votre
 „ gloire. L'homme insensé grave son nom
 „ sur le marbre , & il ôse écrire *à l'immor-*
 „ *talité*. Vaine audace ! vain espoir ! le mar-
 „ bre & le nom qu'il porte , retomberont
 „ dans la poussière. Rien n'est immortel que
 „ par la force de la vertu. C'est elle qui
 „ commande à la terre de conserver le fou-
 „ venir des grandes ames , qui reçoivent l'em-
 „ preinte de la Divinité , & la terre obéit.
 „ C'est elle qui rassemble les hommes à l'en-
 „ tour du tombeau du bienfaiteur de l'hu-
 „ manité pour le révéer & gémir ; & le
 „ méchant lui-même s'incline & gémit avec

eux. C'est elle qui ordonne à l'âge qui va “
 suivre de recueillir le souvenir lugubre des “
 pertes que notre âge déplore, & qui tranf- “
 met à la postérité la mémoire des cœurs “
 vertueux, comme le meilleur héritage, & “
 comme le seul bien qui survive aux géné- “
 rations passées. „

Ce morceau suffit pour juger la manière de
 l'Auteur; il y a quelquefois un peu de lan-
 gueur, & un peu trop d'étendue dans des
 idées qui pourroient être renfermées dans
 un moindre espace. Les tours sont quelque-
 fois gênés, & le ton naturel n'est pas juste-
 ment ce qui caractérise les discours de Mr.
 Bexon. Ce qui fait sur-tout son éloge, c'est
 qu'il traite la Religion avec dignité, & qu'il
 en a l'idée qu'il faut en avoir pour la rendre
 respectable à ses adversaires.

*Epttre à Ninon Lenclos, par Mr. de
 Schouwalof, Chambellan de l'Impératrice
 de Russie.*

MR. de V. emprunte le nom d'un Of-
 ficier Russe pour enseigner l'Epicu-
 réisme le plus pur & le plus simple : tout
 ce que la Religion & la Morale ont consa-
 cré depuis l'existence des hommes, est con-
 damné & ridiculisé en cette pièce, qu'on
 auroit pu abréger considérablement en expo-

fant avec précision les dogmes des vrais disciples, de la volupté :

L'on rend en peu de mots

Leurs vies & leurs propos.

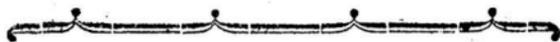
Bien manger & bien boire,

Railler, fronder, douter, ne rien croire :

La Bible est un grimoire

Fait pour les bonnes gens

Du vieux tems.



Essai sur la justice de Dieu. A Londres.
1773. chez Johnson, in-8°.

Ouvrage composé pour anéantir toute idée de la justice de Dieu, & toute crainte que ses châtimens pourroient inspirer aux méchants. Dieu, selon l'Auteur, n'est pas juste, mais seulement bon, & sa bonté est une vraie bonacité, une dissimulation inexcusable dans un Législateur, une mollesse indigne du Maître du monde. On a remarqué plus d'une fois que c'étoit où aboutissoient tous les raffinemens des Manichéistes modernes, & notre Critique anglois sert plus que tous ses collègues à vérifier cette observation.



Le Comte de Valmont , ou les égaremens de la Raifon ; Lettres recueillies & publiées par M. . , 3 vol. in-12 avec des gravures. A Paris , chez Moutard 1774.

O N ne parle ici que des égaremens d'une raifon faftueufe , volage , téméraire , ennemie de toute autorité & de tout principe fixe. Bayle a eu raifon de nous dire que c'est une girouette qui tourne à tout vent ; & Montagne , qu'elle détruit prefque tout ce qu'elle édifie. Ce Roman eft très-bien écrit & malheureufement trop vérifié ; c'est une fable compofée fur un fujet très-réel & très-à-portée des obfervations de tout le monde. L'Auteur , fuisant l'expreflion d'Horacé , a eu l'avantage de prendre les traits de fon tableau fur un objet préfent & facile à confulter :

Ex noto fictum carmen fequar.

Effai fur l'origine & les progrès du langage. A Londres chez Cadell 1774.

M^R. Burnet , un des Lords d'Ecoffe , a crû devoir auffi prendre parti dans les difputes philofophiques qui partagent les Savans du jour. Il montre beaucoup d'inclination pour le fyftême d'Helvetius & de

ses admirateurs. Helvetius prétend qu'il y a des Nations qui n'ont point de langage articulé (*). Mr. Burnet assure que toutes les Nations ont été dans ce cas, que peu à peu elles sont devenues *gloussantes*, ensuite *balbutiantes*, & enfin par des progrès lents mais heureux elles sont devenues *parlantes*. On sent toute l'estime qu'il faut faire d'une pareille Philosophie : elle a trouvé plus d'un Journaliste admirateur ; mais nous n'avons pas assez d'intelligence pour comprendre toutes les ressources d'une si rare Métaphysique ; le langage de l'Auteur tient à quelques égards à celui de ces Nations *gloussantes* & *balbutiantes* ; dans quelque autre ouvrage il aura, sans doute, la langue des Nations *parlantes*.

(*) Voyez la réfutation de cette erreur dans le *Catéchisme philosophique*, page 164.

M. Praticien du Châtelet de Paris & de toutes les Jurisdictions ordinaires du Royaume &c. A Paris 1774. in-8°.

UN célèbre Magistrat en lisant cet ouvrage, doit avoir dit : *Les droits des hommes ne sont-ils déjà pas assez incertains, les moyens de chicaner trop multipliés, la Jurisprudence n'est-elle pas assez obscurcie ?*

Recette éprouvée contre la teigne.

S. A. R. le Grand-Duc de Toscane, accoutumé à donner l'exemple dans tous les genres de bienfaisance éclairée, vient d'acheter & de faire publier ce remède proposé par Mr. Pievano Fozzani, & éprouvé avec un succès constant sous les yeux des principaux Médecins de Florence. . . "Prenez des crapauds vivants; mettez-les dans un pot bien vernissé; lutez parfaitement le couvercle du pot pour que l'esprit ne s'évapore pas. Mettez le pot à différentes fois dans un four ardent, afin que les crapauds se dessèchent à fonds. Quand ils seront secs & froids, réduisez-les en poudre. . . Pour employer ce remède, frottez bien d'abord la tête du malade avec du lard de porc; ensuite poudrez-la avec ladite poudre; mettez par-dessus une vessie comprimée de cochon, couvrez enfin la tête avec un linge & une bande qui tienne le remède bien appliqué. Au bout de vingt-quatre heures, ôtez la bande & la vessie: la tête du malade se trouvera unie, sans mal & sans douleur. Il convient de faire aussi-tôt une nouvelle onction avec du lard, mais sans poudre: on couvre la tête du malade pour qu'elle se tienne chaude, & il sera parfaitement guéri. Pour enlever tout vestige de la teigne, il n'y a qu'à frotter chaque jour la tête avec du lard & la tenir chaude; les pustules, les cicatrices,

tout disparoit. . . Il est à propos d'avertir que comme la teigne est un mal produit par des causes physiques capables de la faire renaître, si elle reparoit, on a recours au même spécifique. „

E N I G M E.

*Q*uoique je sois sans mains aussi-bien que
sans yeux,

*Je conduis si bien mon ouvrage,
Que le plus adroit, le plus sage
Ne le pourroit pas faire mieux.*

*J'agis toujours également,
Mais il me faut une femeille,
Car si je travaillois sans elle
Ce seroit inutilement.*

*Je suis presque toujours chez les gens d'un
grand bien,*

*C'est-là que souvent je travaille :
Quand je suis parmi la canaille,
Je deviens paresseux, & ne fais presque rien.*

*Je ne me cache point, je fais ce que je puis,
Afin de me faire connoître,
Car outre qu'on fait bien où je dois toujours
être,*

A m'entendre on fait qui je suis.

Le mot des deux Enigmes se trouvera toujours dans le premier Journal du mois suivant.



NOUVELLES POLITIQUES.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le 14 Juin.*) Les Gazettes de la Cour représentent le parti de Pugatchew anéanti, & afsûrent que Pugatchew lui-même a été pris par le Colonel Mellin. Mais on doute de tous ces succès, & l'on a été trompé ici trop de fois par des annonces de victoires imaginaires pour ne pas se tenir sur une sage défiance. La prise de ce Chef des rebelles a été publiée sans date & sans aucune circonstance qui puisse l'accréditer. Nous espérons la paix avec les Turcs, & il y a apparence que la puissante médiation de la Cour de Vienne nous la procurera. Le Comte de Romanzow est malade, on le dit attaqué d'hydropisie ; à juger de l'état de son Armée par ses opérations, elle est aussi malade que lui. On dit qu'un détachement de nos troupes a empêché l'entière perte de la petite Tartarie, qui alloit rentrer sous la domination du Grand-Seigneur ; mais les Turcs s'opiniâtrent à récupérer cette Province, que nous désespérons de conserver long-tems.

On a parlé l'année dernière de l'émigration des Torgout ou Turgut, Nation de Tartares Calmoucs, qui habitoit sur la gauche du Volga à quelque distance d'Astracan, & qui

s'est retirée en 1771 dans la partie de la Tartarie asiatique ou Mongalie, laquelle est sous la protection de l'Empereur de la Chine. Des Lettres de Pekin nous apprennent, que ce Prince, voulant assigner une résidence fixe à cette Nation & à différentes autres Peuplades errantes dans l'étenduë immense de la Tartarie, a ordonné l'arpentage de tout ce Pays, jusqu'à la Ville Tartare de Caschgar, & d'en former une Carte exacte, qui marque la latitude & la longitude de chaque Etablissement ou Chef-lieu. Il a chargé de cette commission le Pere Felix Roch, Missionnaire Jésuite, très-versé dans l'Astronomie, & lui a donné pour adjoints deux Lettrés du Pays, nommés Pahun & Mahun. Celui qui a donné cet avis ajoute, qu'il a parlé au Pere Felix, pendant son voiage, le 17 Mai 1772, & que ce Religieux lui avoit dit, qu'il comptoit d'employer une année & demie à l'exécution de son dessein.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 31 Mai.*) Selim Chehradé-Sultan, fils du feu Grand-Seigneur, fut circoncis Jeudi dernier, 12 de ce mois. Quoique cette cérémonie de la Loi mahométane soit ordinairement accompagnée de beaucoup d'éclat, elle s'est faite cette fois-ci sans le moindre appareil, dans les appartemens où le jeune Prince est enfermé, & Sa Hauteffe donna seulement un petit festin à quelques personnes de sa Cour. L'Agent de Dannemarck a eu sa première audience

du Caïmacan le 5 de ce mois , ne l'aïant pû avoir la veille , parce qu'on menoit ce jour-là les chevaux de Sa Hauteſſe au pâtreage , ce qui ſe fait avec beaucoup de ſolemnité.

L'on apprend qu'il y a dans la Crimée de grands mouvemens pour ſe ſouſtraire à la domination Ruſſe , & qu'en conſéquence l'ancien Chan Dewlet-Guerai , qui y a un Parti nombreux , ſe diſpoſoit à y rentrer , pour expulſer le Chan établi par la Ruſſie. Cependant l'on préſume qu'il différera ſon entrepriſe juſqu'à l'arrivée du ſecours , que l'Eſcadre du Capitan-Pacha lui amène. Cette Diviſion mouille à une lieuë de cette Ville , & n'attend qu'un vent favorable pour appareiller. Les opérations de la grande Armée continuent à être empêchées par la médiation d'une Cour puiſſante , qui demande la paix en faveur de la Ruſſie. Un des principaux Officiers ruſſes eſt entré dans notre Camp pour convenir des conditions avec le Grand-Viſir.

RAGUSE (le 16 Mai.) Le 20 du mois dernier , les Comtes Coſakowski & Pulawski , Maréchaux de la Confédération de Bar , arriverent en cette Ville , accompagnés de 15 Officiers polonois. Le premier prit , le 3 de ce mois , la route de Conſtantinople. Les autres ne partirent que quatre jours après pour l'Armée turque ; ils paſèrent par Trebigne , Ville frontière de la Province de Herzehovina , voiſine de cet Etat , où le Pacha de Scoppia les attendit , & leur per-

mit , quoiqu'ils n'eussent que d'anciens Firmans , de le suivre , & de l'accompagner jusqu'au Camp du Grand-Vifir. On attend ici le Prince de Radziwill , Palatin de Wilna , qui se rendra immédiatement après , avec un nombreux cortège , à l'Armée ottomane , où il doit faire la campagne.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*Le 18 Juin.*) La Délégation expédie beaucoup d'affaires particulières , mais très-peu de publiques. Elle a encore donné grand nombre de lettres de noblesse & de naturalisation. Elle a agréé le projet qu'avoit proposé le Prince Poninski , Maréchal de la Confédération , de faire construire à ses frais un pont de bateaux sur la Vistule , dont il percevroit , pendant sa vie , les droits de transit , qui seroient versés après sa mort dans le trésor de la République. Dans la séance du 11 , les Princes Sulkowski demanderent une Constitution qui obligeat tous les entrepreneurs de Théâtres , de Bals publics , de redoutes & autres amusemens de cette espèce à louer leur Palais. Le Prince Lubomirski , Grand-Maréchal de la Couronne , soutenu de plusieurs Sénateurs & Nonces , s'opposa à ce monopole de nouvelle espèce en Pologne , comme étant préjudiciable à la Ville , ainsi qu'aux particuliers. Il accompagna de réflexions judicieuses & politiques ses remontrances sur un tel projet , dont il démontra tout l'inconvénient ; mais la

pluralité des voix l'emporta sur la force des raisons.

Le Duc de Biron poursuit toujours son indépendance de la Couronne de Pologne; mais on présume qu'il ne réussira pas. Ses adversaires bien loin de souscrire à ses prétentions, lui contestent même la légitime possession de la Courlande. Le Nonce Wilczewski, fameux par son éloquence mâle & patriotique, fit à ce sujet dans la séance du 6, un discours qui mérite l'attention du Public.

“ Le pouvoir suprême, l'honneur de la République, l'autorité & les droits du trône appellent à leur défense ma voix qui leur fut toujours fidèle. Tous ces droits sont attaqués dans les articles qui ont été présentés à l'illustre Délégation pour être approuvés & rédigés en Constitution en faveur du Duc de Biron, & au préjudice de la Noblesse de Courlande: C'est en qualité de Nonce & de Membre de l'illustre Délégation, qu'elle voudra bien me permettre de lui faire mes représentations à ce sujet. La sérénissime République ne peut, sans manquer à ce qu'elle doit à son honneur, à sa dignité & à sa justice, reconnoître pour légitime la possession du Duc actuel; sur-tout si elle examine sérieusement de quel droit il prétend posséder ce Duché. Sa possession est uniquement fondée sur la cession privée que son pere lui en a faite; & il a même négligé de remplir les devoirs de Vassal en prenant l'investiture indispensablement ordonnée par la loi. Il s'est établi dans ce Duché sans le consentement de la République, comme dans un bien héréditaire dont il eût été maître: C'est même au mépris des droits incontestables de la République, que cherchant à surprendre l'illustre Délégation, il ose demander aux Etats la confirmation des torts qu'il a faits à la Couronne & à ses prérogatives. L'illustre Délégation trouvera qu'il est de son honneur & de sa dignité, non-seulement de rejeter des prétentions aussi élevées;

mais encore d'obliger le Duc à justifier la légitimité de son investiture, & à prouver comment il a satisfait aux obligations qui en sont inséparables. Que l'illustre Délégation daigne prendre en considération les pactes d'accession & de sujétion du Duché de Courlande : Qu'elle daigne examiner les Constitutions de 1607, 1683 & de 1736, en les confrontant avec l'investiture prise à Fraustadt, l'an 1736, par un Plénipotentiaire d'Ernest, sans que le Diplôme soit muni du sceau de la Couronne, elle sera convaincue des qualités de cette investiture, & verra que les Etats de la République l'ont déclarée nulle & insuffisante par la Constitution de 1764. Nonobstant cette déclaration, le Duc Ernest s'étant mis dans la dépendance & sous la protection d'une Puissance étrangère, les biens du fief se trouvèrent engagés pendant plusieurs années de son absence dans un Pais éloigné du Duché, au grand dommage de la République & de la Noblesse Courlandoise. L'Impératrice Elisabeth, de glorieuse mémoire, convaincue de l'illégalité de l'investiture d'Ernest Biron, & ses sentimens de justice ne lui permettant pas de souffrir plus long-tems les torts faits à la République de Pologne, elle fit connoître en 1758 au Roi Auguste III, également de glorieuse mémoire, & à la Noblesse de Courlande, les dispositions où elle étoit de faire lever le séquestre qui étoit mis sur les biens du fief; à condition que Sa Maj. Polonoise consentiroit de son côté à pourvoir au fief vacant depuis si long-tems, & à nommer un Duc. Une telle proposition ne pouvoit qu'être agréable à Auguste III. En conséquence, il fit expédier immédiatement ses Lettres circulaires aux Sénateurs pour la convocation d'un grand-conseil. En même tems Mr. le Baron de Gros, Ministre de Sa Maj. Imp. auprès du Roi & de la République, & Mr. de Simolin accredité de la Regence de Courlande, furent chargés par S. M. I. de présenter de sa part un mémoire pour recommander S. A. R. le Prince Charles au Duché de Courlande. Sur la puissante recommandation de S. M. I. le grand-conseil assemblé ayant reconnu l'invalidité de l'in-

vestiture d'Ernest Biron, on convint que le Roi conférerait le Duché de Courlande au Prince Charles son fils ; ce qui fut exécuté. En conséquence S. A. R. prêta personnellement hommage pour ce fief en 1759 ; il en fut investi solennellement & avec toutes les formalités requises ; il en fut mis en possession avec l'agrément de S. M. I., & toutes les Puissances alliées de S. M. I. & du Roi le reconnurent pour Duc régnant de Courlande. „

“ Je supplie maintenant l'illustre Délégation de s'arrêter ici un moment pour considérer laquelle des deux investitures est valable ; & de voir si tout le droit n'est pas pour S. A. R. le Prince Charles qui a été investi & mis en possession du Duché de Courlande avec toutes les formalités requises ; au lieu que le Duc Biron a été admis à prendre une investiture simultanée par la Constitution de 1764 qui casse l'investiture de son père sur laquelle la sienne est fondée ; par où l'on voit que les Etats de la République ont sagement évité de donner de la légalité à un acte auquel certaines convenances les obligeoient alors de se prêter. Que répondre à cela, & quelles raisons alléguer pour éloigner le Prince Charles d'une possession aussi légitime du Duché de Courlande ? A-t'il manqué à quelque égard aux droits de la République ? N'a-t'il pas conservé envers elle toute la fidélité à laquelle il étoit tenu comme feudataire ? Avons-nous quelque Constitution qui le prive du fief ? A-t'on pu jamais, & peut-on encore oublier un Prince aussi légitimement élu Duc de Courlande, le fils d'un grand Monarque qui par un gouvernement sage & modéré a conservé la Patrie dans la paix la plus heureuse pendant un règne de 30 années, & qui nous a laissé la gloire immortelle de l'avoir eu pour Roi ? Que la Nation entière parle & qu'elle dise si elle veut reconnoître d'autre Duc de Courlande que le Prince Charles ? La même Nation ne peut comprendre par quel motif la Diète confédérée de 1764, ayant cassé par sa Constitution, l'investiture d'Ernest Biron, a pu oublier le Duc Charles comme s'il n'avoit pas existé, & comment,

contre les droits de ce Prince reconnu Duc de Courlande, elle a permis à Ernest Biron de prendre par son fils une investiture simultanée de ce Duché. La prudence de l'illustre Délégation dans ses dispositions pour maintenir les droits & l'autorité de la République, & pour constater sa justice ainsi que le respect dû à toutes les Puissances lui faisant une obligation de s'intéresser pour le Prince Charles, j'ai lieu de croire que pour agir avec toute la circonspection requise, elle ne doit traiter de cette matière que conjointement avec les trois Ministres des Cours alliées, selon la teneur de l'acte de prorogation de la Diète & de nos plein-pouvoirs. Dans le cas où S. Ex. Mr. le Ministre d'Autriche jugeroit à propos de ne point intervenir, il est de notre devoir de l'y inviter; parce qu'il nous importe de savoir quel est l'avis de la Cour de Vienne sur cet objet, & quels sont les ordres qu'elle peut avoir donnés à son Ministre à cet égard; afin que nous puissions nous régler en conséquence pour concilier les intentions des trois Cours. D'ailleurs, sans l'intervention de ce Ministre il y auroit quelque danger pour nous de prendre une résolution définitive sur les articles qui nous ont été présentés. Je me flatte que l'illustre Délégation daignera prendre en considération les réflexions que j'offre à son examen; afin que nous soions justifiés dans l'avenir d'avoir traité sur cette importante matière; & que l'on voie que si nous avons fait quelque démarche à cet égard, ce n'a été qu'avec le concours des trois Cours alliées, & en nous conformant à leur volonté. Si d'un autre côté Son Ex. Mr. le Ministre de Vienne n'avoit point d'ordre de sa Cour de traiter avec nous au sujet des articles qui nous ont été présentés, non-seulement je prie l'illustre Délégation de ne point s'y prêter; mais encore, & dans le cas où l'on voudroit nous y obliger d'une manière ou d'autre, sans le concours dudit Ministre, je déclare d'avance que je protesterai, comme je proteste ici solennellement, contre tout ce qu'on pourroit arrêter au sujet des articles en question, sans l'intervention des trois Ministres,

Ministres, & si cela ne suffisoit pas, je ne manqueroi point de faire parvenir ma protestation partout où je jugerai qu'il appartiendra. „

On a repris l'affaire de Malthe. La Commission dénommée pour examiner & discuter les droits des deux Parties, étoit au moment de rendre compte de ses opérations à la Délégation, lorsque les Ministres des Puissances, l'inculpant d'outrepasser ses pouvoirs & d'être trop partiale, récuserent ce rapport comme n'étant pas fait avec cette impartialité désirée. On proposa de la remplacer par une autre Commission qui décideroit sur les prétentions des deux Parties; mais enfin il fut permis aux anciens Commissaires de faire leur rapport, & ils furent continués dans la discussion de la même affaire.

On avoit reçu ici la nouvelle que le Comte Potocki, Chambellan de la Couronne & Commandant en chef du Régiment des Gardes de la Couronne à cheval, étoit mort en Pais étranger. Sur ce bruit, bien des concurrens avoient brigué ses charges qu'il avoit achetées depuis peu, & dont il n'auroit pas jouï long-tems. On en avoit déjà disposé en faveur du fils du Prince Poniatowski, qui étoit revêtu ci-devant de ces deux brillans postes; mais depuis on a reçu de ce Seigneur des lettres qui prouvent qu'il jouït d'une parfaite santé.

DANTZIG (le 7 Juin) Notre Magistrat avoit déjà résolu de reconnoître la propriété de la Prusse sur le port; mais toute la

Bourgeoisie s'y oppose. Un boulanger nommé Mucha se déclara opposant formellement pour lui & ses confreres. Tout l'état se joignit à lui , & à la fin de la séance les Conseillers furent reçus avec indifférence , tandis que ceux du tiers-Etat furent accueillis par les meilleurs Bourgeois. La séance du 2 de ce mois a duré depuis neuf heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Tous les représentans des Communautés étoient d'accord de ne point se départir de la fidélité envers le Roi de Pologne , & de ne point renoncer à la propriété du port. Les marchands étoient assemblés devant la bourse. Huit Députés apporterent la résolution de tout le Peuple , qui portoit qu'ils aimoient mieux attendre toutes les extrémités que de livrer le port. Le Conseil fut fort mécontent de cette résolution & représenta aux Députés le danger auquel ils exposoient la Ville ; ils en parurent ébranlés , mais l'un d'eux répondit : C'est comme si j'entendois ma sentence de mort ; mais n'importe , il vaut mieux mourir par des mains étrangères que par les notres. On voit le désespoir peint sur tous les visages. Mrs. Reichard & Kirch-eisen , ainsi que Mr. Dietz , Résident prussien , voyant la disposition des esprits , ont quitté la Ville sans prendre congé ; les premiers sont à Langfuhr , à un demi mille d'ici & partiront ce soir pour Berlin. Mr. le Résident est indisposé & s'est retiré sur le territoire prussien , où il a une campagne. On a fait descendre les armes de Prusse ,

placées sur son Hôtel, & l'on présume que le Comte Golowkin ne tardera pas à sortir également d'ici.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 16 Juin.) Il paroît une gravure imaginée & exécutée à Paris, qui représente le buste de Gustave en médaillon, soutenu par la Justice, & couronné par l'Immortalité; à la droite du piedestal, est un vieillard avec les attributs de l'agriculture qui est la base de la puissance & de la prospérité des Etats. Auprès du vieillard est une femme avec deux enfants tendant leurs mains au Monarque, pour désigner la fécondité & la reconnoissance; les calamités & les vices bannis de la Suède, sont représentés à la gauche. Au bas du piedestal est ce vers de Virgile.

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.
Eclog. 5.

D A N N E M A R C K.

COPENHAGUE (le 20 Juin.) Le Roi aiant résolu d'ouvrir, outre le passage du Sund, une nouvelle communication entre la Mer du Nord & la Baltique, par un Canal qui sera fait dans les Duchés de Sleswic & de Holstein, Sa Maj. a établi deux Commissions, dont la première, qui doit examiner les projets soit pour le cours du Canal, soit pour le rendre navigable, & avoir la Sur-intendance de tout l'ouvrage, est

composée du Prince Charles de Hesse-Cassel, comme Gouverneur du Duché ; du Comte de Bernstorff, Ministre d'Etat ; des Conseillers-privés Baron de Schimmelmann & Comte Scheel ; du Général-Major Wegener ; des Conseillers de Conférence Carstens & Ste-mann, & du Conseiller de Chambre Trant, qui fera aussi les fonctions de Secrétaire. Les Membres de la seconde, laquelle aura, sous la direction suprême du Prince de Hesse, la conduite plus particulière des travaux, sont le Général-Major de Wegener, le Conseiller provincial de Schilden, & l'Assesseur de Chancellerie Jansen comme Secrétaire & Caissier. Les Capitaines-Ingénieurs Detmers & Peymann ont été nommés pour faire le nivellement du terrain, & les Srs. Vleugel & Kirulf, Capitaine, & Capitaine-Lieutenant de Vaisseau, pour faire celui des ports, rivières, &c. Ces quatre Officiers sont déjà partis d'ici pour se rendre dans le Holstein. Au reste, tout ce que l'on dit des endroits par où on fera passer ce Canal de communication n'est que conjecture, jusqu'à ce que le nivellement ait été achevé. On veut que le Canal soit large & profond, & qu'un Vaisseau de guerre puisse passer sans péril ni obstacle d'une Mer à l'autre. Quant à la difficulté de l'exécution, la Mer Baltique n'étant que de dix pieds plus haute que la Mer du Nord, l'on n'aura besoin que de deux ou trois écluses ; & l'on pense que la Sley, rivière ou embouchure fort large qui va de Sleswic jusqu'à la Baltique, étant profonde

& située au milieu des terres , apporteroit une grande facilité au projet. S'il n'est pas possible de déblayer son embouchure , où Frédéric IV. avoit fait couler à fond des Vaisseaux , afin d'empêcher les Suédois d'y entrer , ce qui par succession de tems y a fait naître un grand banc de sable , l'on pourroit faire un Canal à la droite de la Sley vers Eckernförde , Port de la Baltique , & un autre Canal pour joindre la Sley à la Trenne , tandis que de cette dernière un nouveau Canal conduiroit à Hufum , dont le Port sur l'Océan du Nord est profond : ce projet ne feroit ensemble que six milles de Canal. Au premier coup d'œil on croiroit cette communication encore plus facile , la Trenne se joignant près de Fréderichstadt à l'Eyder , qui se perd dans la Mer du Nord au-dessous de Tonnigues : mais les grands bancs de sable , qui bouchent cette dernière rivière & s'étendent même tout le long de la Côte du Holstein jusqu'à l'embouchure de l'Elbe , ne permettent aux Vaisseaux d'y tirer que dix pieds , ce qui n'est pas une profondeur suffisante. On a aussi levé le plan du Hettlerschantz , Fort sur l'Elbe , entre Altona & Glückstadt , dont les eaux de ce fleuve ont rasé presque tous les ouvrages.

PORTUGAL.

LISBONNE (le 8 Juin.) Le Cardinal Conti , ci-devant Nonce auprès de cette Cour , s'est mis en route pour Madrid , d'où

il retournera à Rome. Le Roi a fait présent à Son Em. d'une croix ornée de diamants, évaluée à 100,000 cruzades (225,000 liv.) & Sa Maj. lui a dit, en la lui envoiant, que puisqu'elle lui avoit procuré le Chapeau de Cardinal, elle vouloit y joindre la croix. On assure que ce Prélat a aussi été gratifié des revenus de plusieurs riches Commanderies. --- On a fait circuler un écrit sous le nom de Sa Majesté contre les Jésuites qui subsistent en Moscovie, en Prusse & ailleurs; mais il est certain qu'on y a fausement & témérairement placé le nom de notre auguste Monarque. Ce sage Prince ne se mêle point des choses qui se passent dans des Pais éloignés de neuf à douze cents lieues de ses Etats, & a d'ailleurs trop de modération & de lumières pour employer les expressions dont cet Edit est composé. Il n'en est pas de même de l'Edit contre l'apologie de Malagrida, qui est très-réel & très-authentique: en voici le préambule.

DON JOSEPH, &c. &c. Soit notoire à tous ceux qui liront le présent Edit. Il a été présenté & dénoncé à mon Tribunal royal de Censure, copie authentique d'une Lettre de D. Clément-Joseph Collato Leitao, Evêque de Cochín, écrite de Coulaó le 5 Avril 1767, à D. Salvadore de Rejs, Archevêque de Cranganor. Après avoir mûrement examiné cette Lettre, il a été reconnu: Qu'elle est un de ces malicieux stratagèmes pratiques en tout tems, en tous lieux & pais par la susdite Société, pour cacher les crimes de ses Invidus, pour faire regarder comme innocens ceux-même qui auroient été convaincus de quelque délit, en niant les vérités les plus évidentes & les plus publiques, en diffamant les Tribunaux les plus respectables,

les Magistrats les plus intègres, les plus incorruptibles, & rabaisant les personnes les plus recommandables par leur autorité, leur probité & leurs lumières, dans la vûë criminelle & scandaleuse de rendre aux moins douteux & problématiques les crimes de ses Membres; qu'à l'égard de la susdite Lettre en particulier, son Auteur a eu pour objet de mettre en avant des réflexions vagues, impies, téméraires, scandaleuses & tendant à infirmer la juste sentence que l'Inquisition de Lisbonne rendit le 20 Septembre 1761 contre l'hérésiaque Gabriël Malagrida, membre de ladite Société supprimée; réflexions qui ont encore pour but de calomnier le susdit Tribunal de la foi & ses Ministres, en déclarant innocent de tout crime le susmentionné hérétique Malagrida: Que ledit Evêque de Cochîn, Auteur de cette Lettre, a oublié les saintes obligations de Chrétien, d'Evêque & de pere spirituel de tant de fidèles confiés à sa garde, & qu'il devoit conduire par les saintes routes de l'édification & du bon exemple, en leur enseignant à respecter les décrets émanés des Tribunaux en qui réside le dépôt de la puissance spirituelle & temporelle, tel qu'est le Tribunal du St. Office: Que ledit Evêque, conduit par les principes malicieux & les maximes perverses de sa Société prosrite & réprouvée, n'a pas craint d'engager sa propre conscience, de faire paître une nourriture empoisonnée à ses ouailles innocentes & simples, & de scandaliser les esprits éclairés & circonspects, en répandant parmi les fidèles, non une Lettre pastorale & édifiante, mais un libelle infâme, dans lequel avec audace, témérité & précipitation jésuitiques il a ôté avancer entr'autres:

1^o. Que la susdite sentence de l'Inquisition étoit un libelle diffamatoire contre le P. Malagrida & contre son Institut. 2^o. Que le susdit criminel n'étoit pas le véritable auteur des deux Livres intitulés: Vie héroïque & admirable de la glorieuse sainte Anne; & Traité de la vie & du règne de l'Antechrist &c. &c.

Le reste de l'Edit n'est qu'une analyse de la Lettre de l'Evêque, & sa grande étendue

duë ne nous permet pas de l'inférer dans nos feuilles.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le 29 Juin.*) On se récrie ici hautement contre le Bill, tendant à réformer le Gouvernement de Québec, par la raison que cet Acte tolère la Religion Catholique dans une immense Province, y permet des Missionnaires Jésuites & y met en vigueur les Loix de France de préférence à celles d'Angleterre. La Communauté de cette Ville a tenu une Assemblée générale, dans le dessein d'y motiver une adresse au Roi, pour supplier Sa Maj. d'interposer son autorité pour refuser son consentement à ce Bill. Mais cette tentative n'a pas été plus heureuse que celle qu'elle avoit faite déjà pour faire avorter ce Bill, d'autant que le projet en avoit été formé dans le Cabinet, d'où il fut porté à la Chambre des Pairs, & que depuis il a été approuvé par les deux Chambres, où il est passé unanimement. --- De nouveaux avis de Boston, reçus par la voie de la Nouvelle-Yorck, mandent que dès qu'on y eût appris les dispositions vigoureuses du Parlement britannique pour réprimer la rébellion de cette Ville, la populace s'étoit attroupée & alloit commettre les plus grands excès contre les Officiers du Roi, & ceux des habitans qui sont assez modérés pour recommander une soumission décente aux ordres du Gouvernement britannique ; mais que les prin-

peux de l'endroit s'interposèrent & firent connoître à cette populace les suites funestes d'une conduite aussi violente ; desorte qu'elle se désista de son projet. Ils ajoutèrent que l'Angleterre irritée fauroit bien se faire obéir ; mais que les châtimens , dont elle menaçoit le País, n'auroient pas lieu , si on se foumettoit tranquillement ; que le Port de la Ville seroit rétabli , dès que la soumission seroit authentique & qu'il auroit été accordé un dédommagement pour le thé qui avoit été jetté à la mer. Ces remontrances produisirent un heureux effet : la foule se dispersa & promit de rester tranquille.

I T A L I E.

ROME (*le 21 Juin.*) Le Cardinal Marfoschi a remis la protectorerie du Collège écossais entre les mains du Pape. Il continue aussi de s'absenter des assemblées de la Congrégation sur les affaires des Jésuites, & d'être par conséquent dans la disgrâce du St. Pere, qui a refusé dernièrement à cette Eminence une audience qu'elle lui avoit fait demander. Le St. Pere a recommandé à son Nonce en Pologne l'exécution d'un Bref, qui défend expressément que les Jésuites soient employés à l'instruction de la jeunesse, ni qu'on leur permette de faire d'autres fonctions ecclésiastiques que celle de dire la Messe. Ce Bref n'a pas encore été publié par le Nonce, parce que ce Ministre voudroit concilier, autant qu'il sera possi-

ble, les ordres du Pontife suprême avec les intentions du Roi, qui font que l'on assigne au plutôt un entretien raisonnable à ces infortunés Religieux qui n'ont été aussi malheureux nulle part, & qui se ressentent sur-tout des funestes effets de l'esprit de rapine & de cupidité qui domine en ce pays-là.

Depuis la restitution d'Avignon, il s'est élevé quelques nouvelles difficultés entre le St. Siège & la Cour de France. Cette dernière ayant vendu tous les offices de cet Etat, a prétendu que le Pape conserveroit ceux qui en étoient possesseurs; mais S. S. qui veut les conférer à d'autres Sujets, a fait à cet égard au Cardinal de Bernis des remontrances qui ont été sans effet. — On a frappé les Médailles ordinaires qu'on doit distribuer pour la Fête des saints Pierre & Paul, & sur lesquelles on voit d'un côté le portrait du Pape régnant, & de l'autre un palmier avec son fruit & ces mots : *Il a porté ses fruits avec patience.* — Il paroît avéré que la somme assignée par la Cour de Portugal pour l'entretien des ex-Jésuites de ses Etats, est de 140 mille écus. On croit que cette somme sera levée par une taxe sur les biens ecclésiastiques & même sur ceux des réguliers, en vertu d'un Bref du Pape qui accorde cette faculté au Roi de Portugal.

GENÈS (le 15 Juin.) Sur la nouvelle de la mort du Roi Louis XV, la Nation françoise établie en cette Ville, & les na-

vigateurs qui étoient de relâche en ce Port, se font empreflés à donner dans cette triste circonstance des marques de leur respect pour leur Souverain. Tous les Bâtimens françois ont mis leurs vergues en croix & leur pavillon à demi-mât, en signe de deuil, & ont tiré un coup de canon de quart-d'heure en quart-d'heure pendant les trois jours qui ont précédé le service que cette Nation a fait célébrer. Ce service a eu lieu dans une chapelle de l'Eglise de l'Annonciade. On y avoit dressé un Catafalque, avec cette inscription funéraire : *Ludovico XV, Galliarum & Navarra Regi Christianissimo, pace, bello, avitâ religione præclaro, pio, augusto, populorum votis erepto, mærentium Gallorum dilecto Principi, justum funus. Quinto Calendas Junii, an. sal. MDCCCLXXIV.*

BASTIA (le 12 Juin.) Nous avons ici de nouveaux troubles qui ont manqué d'avoir les suites les plus funestes. Les Corsés provoqués par ceux qui ont suivi le Général Paoli & qui sont réfugiés à Livourne, ourdissoient une rébellion dans le silence. Ce plan formé par quelques particuliers de la Nation qui espéroient entraîner les autres, a été découvert. On a arrêté quelques-uns des conspirateurs : les principaux & les plus acharnés se sont échappés ; ils errent actuellement dans l'Isle, en attendant une occasion plus favorable de couronner leur projet ; ou celle d'aller se réunir aux Paolistes de Livourne. Ces honnêtes gens devoient

affaffiner Mr. de Marbœuf. Mr. de Salekayn devoit tomber fur les postes que nous avons dans l'intérieur, & qui font les moins fufceptibles de défenfe. Ils devoient s'emparer de la Ville de St. Florent, qu'un des habitants leur livroit pour mille fequins. La crainte ou la foibleffe ont fait parler quelques complices de cette conſpiration. On a faiſi ceux qu'on a pu prendre, & qui y avoient part. On a pris des précautions, on a fait quelques exemples préliminaires, & tout eſt appaiſé.

TURIN (*le 19 Juin.*) Deux particuliers qui chaffoient dans les bois de Montafia, à trois lieues de la Ville d'Aſti, apperçurent une eſpèce d'animal marchant à quatre pattes, & qu'ils ne purent diſtinguer dans l'éloignement où ils ſe trouvoient; un des chaffeurs alloit tirer ſur lui, lorsque l'autre en l'examinant attentivement, crut reconnoître en lui quelque choſe d'humain. Ils s'en approcherent avec précaution & trouverent un enfant qui pouvoit avoir environ douze ans. Il ne donna aucun ſigne de fraieur & ſe laiſſa conduire à Cunic, Village de Montferrat. Le bruit de cette découverte s'étant répandu, on vit quelque-tems après arriver une femme qui réclamoit cet enfant. Vers l'année 1762, elle accoucha à Turin d'un enfant mâle qu'elle donna à nourrir à une femme des environs. Il diſparut lorsqu'il n'avoit pas encore trois ans, ſans qu'on ait pû ſavoir aucune nouvelle de ſa deſtinée. Cette femme a crû reconnoître dans

celui qu'on a trouvé, des signes qu'on avoit remarqué dans le sien; elle l'a adopté pour son fils. Cet enfant a dédaigné dans les commencemens les mets qu'on lui a présentés. Il se jette avidement sur de l'herbe, qu'il mêle avec de la terre; le Médecin, qui le soigne, s'efforce de l'accoutûmer à la nourriture qui lui est naturelle. Il a déjà perdu de cette férocité que le séjour des bois lui avoit inspirée. On l'a habillé, & il n'a témoigné aucune répugnance pour les habits dont on l'a revêtu. Lorsque cet enfant aura appris à parler, il fera intéressant de l'interroger sur son évasion, s'il peut cependant s'en souvenir encore sur l'histoire de sa vie animale & sur les idées qu'il avoit conçûes dans l'état de pure nature dont il vient de fortir.

MILAN (*le 26 Juin.*) Par un Edit affiché le 25 du mois dernier, l'Impératrice-Reine a défendu la fortie des feüilles de meurier, trop nécessaires à la nourriture des vers à soie, sous peine de 25 écus d'amende, outre la confiscation des feüilles. Sa Maj. a aussi interdit la fortie des doublons & autres pièces d'or.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 18 Juin.*) Sulciman-Effendi, Envoïé de la Porte, est arrivé l'onze de ce mois avec toute sa suite aux Fauxbourg Léopoldstadt, où il est allé occuper l'Hôtel qui lui avoit été préparé. Il n'est point entré

dans cette Ville , mais il a passé sur son glacis après avoir traversé le Fauxbourg nommé Landstraß.

Le Militaire , pour honorer la mémoire de feu Mr. le Maréchal Comte de Neipperg , qui lui sera toujours chère , lui avoit fait élever dans l'Eglise des Bénédictins écolais un magnifique Catafalque , orné de trophées , & y fit chanter hier , pour le repos de son ame , une Messe solemnelle , à laquelle la Noblesse & tous les Officiers de la garnison ont assisté , ainsi que le Corps d'Artillerie & celui du Génie. Le bruit court que les Officiers , qui sont à la pension de la Cour , & encore en état de faire quelque service , seront envoiés sur les frontières de la Hongrie & y toucheront de plus forts appointemens. On mande d'Eperies que le 16 du mois dernier à deux heures du matin , le magasin à poudre a sauté en l'air , aiant occasionné beaucoup de fraieur & peu de dommage. Vers la fin dudit mois , il y a eu à Fogarasch un incendie qui a réduit en cendres 115 maisons , 160 granges , & grand nombre d'écuries , ce qui a jetté dans la misère les habitans , dont plusieurs ont été la victime des flammes.

Trois Capitulaires évangéliques à Ofnabruck s'étoient imaginés qu'ils pourroient se marier sans perdre leurs Prébendes : ils avoient répondu au Grand-Chapitre qui s'y opposoit , qu'ils trouveroient bien le moyen de se faire soutenir dans leurs prétentions ; mais il est survenu un Décret du Conseil

aulique de l'Empire qui leur enjoit de se défiliter sous certaine peine assez grave. — Le bruit étoit depuis quelques semaines, que les Troupes autrichiennes avoient pris possession à main armée de la partie de la Dalmatie, appartenante à la République de Venise, & y avoient commis bien d'autres hostilités. Une telle nouvelle avoit passée des lettres particulières dans les feuilles publiques, où elle avoit été consignée jusqu'à y nommer le Général à qui cette expédition auroit été confiée; elle étoit revêtue de circonstances capables d'en imposer au Public & de lui trouver créance. Mais comme, d'après les informations prises sur les lieux, ou plutôt reçues du théâtre de cette prétendue excursion, il consiste que cette nouvelle n'est qu'une pure fiction, qui n'a son existence que dans le cerveau de quelques gens mal-intentionnés, on prévient ceux dans l'esprit desquels ce phénomène politique avoit raisonné jusqu'à leur faire naître divers raisonnemens plus hasardés les uns que les autres, qu'ils en font pour les frais de leur invention & de la torture qu'ils ont donnée à leur imagination, pour prévoir les suites d'un événement aussi chimérique, qui étoit par lui-même assez dépourvu des apparences de la vérité (*).

(*) Quelques Lecteurs nous ont reproché de ce qu'on ne lisoit pas dans notre Journal certaines nouvelles universellement annoncées dans toutes les Gazettes; nous les prions de croire que cette omission n'a d'autre motif que l'amour du

BERLIN (le 7 Juin.) Jeudi , 2 de ce mois , l'Académie roiale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse tint son Assemblée publique , pour célébrer l'anniversaire de l'avènement de Sa Majesté au Thrône. Mr. le Conseiller-Privé Formey , Secrétaire-Perpétuel , fit l'ouverture de la séance en ces termes :

Nos vœux , j'ose l'attester ici , MESSIEURS , & chacun de vous m'en est un sûr garant , nos vœux dans ces journées solennelles ont toujours été sincères ; ils ont été ardens ; nous avons cru que , de toutes les graces temporelles que le Ciel peut nous accorder , la plus précieuse sans contredit est la conservation de notre auguste Monarque , la durée de son glorieux Règne. Aujourd'hui il s'offre à nous un point de vue , qui doit nous affecter particulièrement & donner à nos vœux un redoublement d'ardeur. Les années s'écoulent ; le tems s'enfuit avec rapidité ; il entraîne tout avec lui ; un gouffre est sans cesse ouvert sous les pas de tous les Mortels ; & les Dieux de la Terre ne sçauroient se dispenser de subir la Loi commune. Nous venons d'en avoir un exemple frappant : la Garde , qui veille aux barrières du Louvre , n'a pû empêcher la Mort de frapper le Roi Bien-Aimé : Les gémissens d'une Nation entière , qui n'étoit qu'un cœur & qu'une ame pour l'arracher , s'il eut été possible , au trépas , n'ont pu changer l'Arrêt des destins. Il a vécu ! il n'est plus ! Ainsi , en considérant le Tableau

du vrai. Si nous n'avons pas parlé de l'expédition de Mr. de Vehla , ni des négociations de Mr. de Lasçi , ni de la fameuse Bulle réformatrice des Religieux d'Espagne , ni d'un prodigieux nombre de victoires remportées par les Russes : c'est que nous étions très-bien informés que tout cela n'existoit que dans le pais de l'imagination & de la crédulité.

bleau des Têtes couronnées de l'Europe , nous voyons FREDERIC à la tête , & placé , pour ainsi dire , à la brèche , vis-à-vis du plus redoutable de tous les adversaires. O ! puisse cette faux meurtrière , qui a été tant de fois levée sur sa tête dans les Champs de Mars , le respecter encore long-tems , & laisser à notre Patrie son Ange tutélaire.

MUNIC (*le 15 Juin.*) L'Electeur Palatin arriva le 6 à 4 heures du soir à Lawingen , au Duché de Neubourg. Le lendemain à 10 heures du matin , il passa à Neubourg même , où il trouva le Prince Charles de Deux-Ponts , à la tête de son Régiment sous les armes. S. A. S. E. descendit au Château , où le susdit Prince de Deux-Ponts , la Sérénissime Princesse son Epouse & S. A. R. Madame l'Electrice Douïaïrière de Saxe la reçurent avec toute la Noblesse & les Dicastères , de la manière la plus tendre & la plus respectueuse. Il y eut grand dîner , & le soir appartement & souper. Le 8 de bon matin , tous ces Princes & Princeses se rendirent à Augsbourg au Palais de S. A. S. E. de Trêves , où ils dînèrent : puis ils en partirent tous ensemble pour Nymphenbourg , où ils arriverent heureusement & à la grande satisfaction de notre Cour , à huit heures du soir.

RATISBONNE (*le 21 Juin.*) La Métamorphose des Jésuites en Prêtres séculiers ne s'est opérée que le 26 du mois dernier en cette Ville , où ils font les mêmes fonctions dans leurs Maisons , qui a pris le nom de Collège de St. Paul. — Le 15 du même mois on a porté à la Dictature publique le

Décret de ratification impériale de l'avis de l'Empire, adressé à l'Empereur le 22 du mois dernier, au sujet du Traité de Liège; ce Décret est conçu ainsi :

„ Le très-illustre Principal-Commissaire de S. M. I. JOSEPH II, notre très-gracieux Empereur & Seigneur, le Prince Charles-Anselme de la Tour-Taxis, &c. fait savoir aux Conseillers, Envoyés des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire. S. M. I. vù l'avis qui lui a été adressé le 22 du mois dernier par les Electeurs, Princes & Etats, où ils exposent qu'ayant délibéré sur les Décrets de Commission du 16 Novembre de l'année dernière & du 17 Février de celle-ci, au sujet du Traité conclu entre la Couronne de France & la Principauté de Liège, touchant l'échange de quelques Pays & le Commerce réciproque; & après avoir considéré que l'accommodement des différens qui subsistent principalement aux Frontières de l'Empire, ainsi que de ceux qui pourroient être à craindre, tend au bien-être & à la tranquillité de l'Empire; que dans le cas présent au lieu des Districts & Sujets qui relevoient dudit Empire & appartenoient à la Principauté de Liège, la Cour de France en cède d'autres qui les remplacent; que d'ailleurs l'on ne veut pas que ce Traité puisse prejudicier aux droits & appartenances des autres Etats; que S. M. I. a déjà déclaré que le soixantième & autres péages mentionnés audit Traité ne pourront être permis qu'autant qu'ils seront légalement autorisés par les Conclusions impériales & par les Loix de l'Empire; qu'il est hors de doute que le quatrième article des articles ultérieurs sera interprété par le premier, & que par conséquent, nonobstant ce qui se trouve réservé par ledit 1er. article, le Château, le Village & la Seigneurie d'Agimont, de même que les Cantons & Districts mentionnés dans cet article, resteront sous la mouvance de l'Empire, & sur la supériorité territoriale de la Principauté de Liège, à laquelle ils ont été cédés: les Electeurs, Princes & Etats ont arrêté de supplier S. M. I. de vouloir bien, comme Chef suprême de l'Empire,

donner par la ratification audit Traité toute sa force & vigueur par les dispositions requises ; S. M. I. n'a pas voulu différer de témoigner sa satisfaction sur cet avis de l'Empire, tendant à la tranquillité & au bon ordre de la Patrie, de l'approuver & de le ratifier dans toute sa teneur, conformément à ses Décrets de Commission impériale, afin que par cette confirmation impériale, demandée par les Electeurs, Princes & Etats, ce Traité puisse avoir son entier effet & toute sa force & vigueur. Sur ce, le Principal-Commissaire, &c Ratisbonne ce 15 Mai 1774.

MAIENCE (le 15 Juin.) A l'ouverture du corps de l'Electeur on a trouvé qu'il avoit un polype dans le cœur. Le Chapitre de la Métropole comme Seigneur de l'Electorat & de l'Archevêché, pendant la vacance du Siège, a rendu divers Décrets & a cassé la Commission établie pour les affaires des Moines & des Ecoles, contre laquelle il avoit réclamé sous l'ancienne Régence ainsi que contre le plan de la nouvelle éducation. En conséquence plusieurs des nouveaux Professeurs ont été remerciés ou déposés, & un d'eux est enfermé dans une prison fort étroite, nommée *la Porte de Fer*. Il en est d'autres qui ont disparu, ou que l'on croit aux arrêts. Le Collège de la Ville a été de nouveau confié aux Ex-Jésuites. Après avoir mis de l'ordre dans les Ecoles & rassuré tous les Corps religieux, allarmés des coups qu'on leur préparoit, le Chapitre a fixé au 18 Juillet l'élection d'un nouvel Archevêque & Electeur. Cet illustre Corps qui est composé de 27 Capitulaires, a jetté aussitôt les yeux sur S. E. Mr. le Baron d'Erthall, homme plein de lumières & d'une grande capacité, qui

a une égale connoissance des intérêts du Pais, puisqu'il avoit été jusqu'ici Président du Conseil de la Régence. Ce Seigneur compte 21 à 22 voix qui se font déclarées en sa faveur, & il a déjà reçu à ce sujet les complimens de Mrs. les Tréfonciers, de la haute Noblesse & de tous les Dicastères en Corps.

HAMBOURG (*le 23 Juin*) Le superbe trouffeau de la Princesse d'Eutin, future épouse du Duc de Sudermanie, a été étalé quelques jours au Château d'Eutin, afin que chacun pût le voir. Cette Princesse partit avant-hier de grand matin, passa la Trave sans entrer à Lubeck, & arriva le jour même, à 8 heures du soir, à Wismar, où elle a reçu hier la bénédiction nuptiale dans la grande Eglise; toutes les places étoient numérotées, & se distribuoient par billets. — Le Roi de Prusse a fait un voyage dans ses nouveaux Etats de Pologne & projette de bâtir une Citadelle dans une Isle de la Vistule, au voisinage de Marienwerder. La Ville de Dantzic aiant refusé de livrer son Port, est bloquée par les Prussiens; on s'y prépare à la plus vigoureuse défense. La garnison est près de 4000 hommes de troupes réglées, outre 55 Compagnies bourgeoises.

F R A N C E.

PARIS (*le 30 Juin.*) L'Université, le Corps de Ville de Paris, la Jurisdiction des Juges & Consuls, & les Six-Corps de Marchands ont eu le 10 de ce mois l'honneur

de rendre leurs respects à Leurs Majestés. Toutes les personnes présentées à la Cour ont eu le même honneur, les 7 8 & 9 de ce mois. De ce nombre ont été entre-autres M. le Marquis de Monteynard, ancien Ministre de la Guerre, & Madame son Epouse. On y a aussi remarqué en robe M. Molé, ancien Premier-Président du Parlement. Le Prince de Poix a prêté serment entre les mains du Roi pour la Charge de Capitaine des Gardes du Corps, en survivance, dont est pourvu le Prince de Beauvau : & , sur la prière de Mr. Lieutaud, son Premier-Médecin, S. M. a agréé le Sr. de la Bordère pour la place de Premier-Médecin en survivance de Mgr. le Comte d'Artois, dont le Sr. Lieutaud est titulaire. L'Académie françoise eut l'honneur de complimenter LL. MM., le 5 de ce mois sur leur avènement au Thrône. Mr. Gresset porta la parole.

Il paroît une Déclaration du feu Roi, datée du 23 Avril dernier & enregistrée au Parlement de Toulouse le 18 Mai suivant, concernant le remboursement des quittances de finances, provenant de la liquidation des Offices de ce Parlement supprimé. Le total de leur prix monte à près de 4 millions. On remboursera 350,000 livres par an, dont 230,000 par le Roi, & 120,000 par les Etats de Languedoc & par les Villes, Bourgs & Villages du ressort tant dudit Parlement que du Conseil supérieur de Nîmes. La même Déclaration porte que lesdits Etats & Villes contribueront de même au paiement

de 238,000 livres, à quoi sont fixés les gages du Parlement actuel de Touloufe & du Conseil supérieur de Nîmes. — Les Celestins n'ayant pas voulu accepter une réforme rigoureuse qui leur étoit proposée, seront supprimés incessamment dans ce Royaume. Ils se flattent qu'on leur accordera une pension de 1500 livres chacun, avec la liberté de vivre dans tel Couvent qu'il leur plaira.

Mr. le Comte du Muy est déjà entré dans l'exercice de sa Charge de Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre. Ce Seigneur, qui fut nommé Lieutenant-Général en 1748, créé Chevalier des Ordres du Roi en 1764, & qui est aussi pourvu du Commandement de Lille, a servi dans la dernière Guerre en Allemagne avec la plus grande distinction. Généralement estimé dans le Militaire, le feu Roi lui avoit déjà offert le Département de la Guerre, avant que Mr. le Marquis de Monteynard y fut nommé; mais alors il crut devoir s'excuser de l'accepter. Mr. le Comte de Vergennes, auquel le Roi a écrit pour le rappeler, ne jouit pas d'une réputation moins avantageuse dans la carrière politique. Ses Négociations à la Porte & à la Cour de Stockholm l'avoient placé, il y a déjà plusieurs années, au nombre des Seigneurs, qu'on pouvoit s'attendre de voir à la tête de ce Département. C'est à son habileté qu'est dû en grande partie le succès presque sans exemple de la révolution dans le Gouvernement suédois. Les dernières nouvelles de Stockholm ne laissent

aucune inquiétude sur la fanté de ce Seigneur qui partira incessamment. — Le bruit de l'exil de Mr. le Duc d'Aiguillon à sa Terre de Verret est absolument faux. Ce Seigneur n'a quitté que ses places dans le Ministère ; & on lui rend universellement la justice de le regarder comme un des Ministres qui les ont remplies avec le plus de gloire & de talens. — La place de Commandant de Lille qu'avoit le Comte du Muy, a été accordée au Marquis de Castries, Chevalier des Ordres du Roi ; & celle de Commandant en second de la Ville de Metz, vacante par la démission du Marquis de Conflans, a été donnée au Comte de Jaucourt, attaché au Prince de Condé. — Les Archevêques de Vienne & de Besançon, & les Evêques d'Amiens, de Montpellier, de Toul, d'Avranches, de Sagonne & de Nebbio ont prêté serment entre les mains de S. M. — Mr. le Duc de Choiseul a fait sa révérence à Leurs Majestés. La Reine lui a fait un accueil distingué, mais l'entretien qu'il a eu avec le Roi & les Princes ses Freres n'a pas paru si intéressant : le lendemain il est reparti pour Chanteloup. Quelques Procureurs de l'ancien Parlement avoient païé des personnes pour crier *vive le grand Duc de Choiseul*. La Police a, dit-on, fait informer contre ces *Mécénas* trop libéraux & trop populaires. — Le Roi a remis au Comte de Maurepas un porte-feuille contenant tout ce qui regarde les anciens Parlements. On assure que moiennant une parfaite soumission & un dépouillement absolu de toute

prétention , les exilés feront rappelés.

On va conftruire une boëte, dont S. M. aura feule la clef, & dans laquelle on jettera tous les mémoires qu'on présentera au Roi. La quantité de ceux qui lui ont été présentés & à la Reine , a déterminé Leurs Maj. à ne plus les recevoir elles-mêmes comme elles avoient fait jufqu'à préfent : on les donne maintenant à un Garde-du-Corps défigné par le Roi , qui accompagne L. M. & qui a ordre de les remettre au Roi & à la Reine. ---- On s'occupe maintenant des moïens de mitiger l'Ordonnance concernant les Déferteurs. La peine de mort qui leur a toujours été infligée jufqu'à préfent , a paru trop févère à Sa Maj. ; & fon intention eſt de faire punir d'une peine moins rigoureuſe ceux qui auront le malheur de ſe laiſſer entraîner à la déſertion. ---- Sa Maj. aïant été intruite que le jour de la Fête-Dieu, un des boulangers de Paſſy avoit profité de l'affluence pour vendre ſon pain fix ſols plus cher que le pain courant , a fait mander ce boulanger ; & après l'avoir fort réprimandé de cette eſpèce de monopole , l'a condamné en 500 livres d'amende. ---- Le Roi dit il y a quelques jours à une perſonne en place qui lui préſentoit ſouvent des écrits à ſa louange , *quand on dira du bien de moi je ne ſerai pas fâché de l'ignorer ; mais ſi on en dit du mal , je voudrois le ſavoir pour me corriger.*

On dit que feu Mgr. le Dauphin s'étoit fort appliqué les dernières années de ſa vie

à réfléchir sur la sublime science de gouverner les Peuples, & avoit rédigé ses réflexions par écrit, & les avoit intitulées : *Avis à celui de mes Fils qui parviendra au Trône, sur les moïens de rendre ses Peuples heureux.* Mgr. le Dauphin étant tombé malade, enferma ce manuscrit dans une cassette qu'il scella de son cachet, & la remit à Mad. la Dauphine, en lui recommandant de la garder pour son Fils. Mad. la Dauphine étant ensuite malade, confia ce dépôt à Mr. l'Evêque de Verdun. Dès que cet Evêque apprit que le feu Roi étoit à l'extrémité, il prit la poste, vint à Versailles & remit ce dépôt à Louis-Auguste, qui le reçut avec plaisir, & s'enferma d'abord dans son Cabinet, où il resta cinq heures ; au bout desquelles il expédia un exprès à Mr. le Comte de Maurepas pour le rappeler à la Cour. — Un Artiste a imaginé de faire des boîtes relatives au tems présent. On les nomme *la consolation dans le chagrin.* Elles font de chagrin & le portrait du Roi en médaillon est enchassé dessus le couvercle. Les grands Seigneurs en portent deux, l'une avec le portrait du Roi, l'autre avec celui de la Reine.

Mr. de Pontecoulans, Major des Gardes-du-Corps, avoit eu le malheur de déplaire à Mad. la Dauphine, à raison de quelque prérogative de sa place qu'il vouloit faire valoir, & sur laquelle le feu Roi avoit prononcé en sa faveur ; enforte que la jeune Princesse avoit dit, *qu'elle s'en souviendroit dans l'occasion.* Depuis qu'elle est Reine, le Major

a cru devoir prévenir les mortifications qu'il pourroit recevoir dans sa place , en en donnant la démission , & en suppliant cependant le Roi de vouloir bien lui permettre de lui continuer ses services dans son grade d'Officier-général. Le Prince de Beauvau , qu'il avoit chargé de cette négociation , a cru devoir auparavant témoigner à la Reine la douleur de Mr. de Pontecoulans & le projet qu'il avoit de quitter , plutôt que de lui déplaire. Cette Princesse pleine de bonté , lui a répondu , à l'exemple de Louis XII , *qu'elle ne se ressouvenoit point étant Reine , des injures faites à Mad. la Dauphine ; & que Mr. de Pontecoulans eut à continuer à servir le Roi avec son zèle ordinaire.* — Le Roi s'étant fait donner la liste des personnes détenues à la Bastille , en a remarqué une qui y étoit détenue depuis 40 ans. Sa Maj. a voulu savoir les motifs d'une détention aussi longue. On a dit au Roi que ce malheureux avoit tenu des propos contre son Aïeul : *C'est être assez puni* , reprit S. M. , *cet homme doit être âgé , qu'on le fasse sortir sur le champ ; mais qu'on use de précaution pour ne point exciter en lui une révolution dangereuse.* — La ressemblance que l'on trouve entre les sentimens , la façon de penser & la conduite de notre jeune Souverain avec le plus grand de ses Aïeux , le bon , le tendre Henri IV , est si frappante & si généralement sentie , que l'on a trouvé ces jours derniers au pied de la statue de Henri IV , sur le Pont-neuf , le mot *ressurrexit*. C'est une espèce d'immor-

talité pour les grands Hommes de perpétuer des tableaux de vertu & de gloire, d'agir encore après leur trépas sur les générations futures, de laisser une mémoire qui pèse sur la destinée des siècles, de préparer des successeurs qui les reproduisent & les ressuscitent.

Le Médecin anglois qui s'étoit offert pour guérir le feu Roi des suites de la petite-vérole, avoit tant tergiversé au sujet de la composition & de l'efficacité de son remède, que les Médecins de la Cour lui avoient fait donner un ordre de sortir du Roïaume comme charlatan. Mais Mr. l'Ambassadeur d'Angleterre a obtenu sans peine la révocation de cet ordre. On a même trouvé singulier qu'on eut voulu obliger Mr. Sutton à expliquer son secret, & cette affaire a paru déceler dans les Médecins de la Cour quelque jalousie de métier. — Mr. de Sartine a été en danger d'encourir la disgrâce du Roi, mais il s'est pleinement justifié : Sa Maj. a assuré ce respectable Magistrat qu'il pouvoit compter sur sa justice & sa protection. — Mr. l'Archevêque, qui souffroit depuis si long-tems des douleurs inouïes, s'est enfin déterminé à l'opération qu'exige la maladie de la pierre, le 22 à cinq heures & demie du matin. Il avoit gardé le plus grand secret à cet égard. Il a soutenu cette opération avec un courage & une résignation qui ont leur source dans sa bonne conscience. La pierre qu'on lui a tirée est d'une couleur grise & de la forme d'un macaron un peu ovale. Tous les Ordres

de l'Etat s'intéressent au prompt rétablissement d'un des plus grands Prélats du monde catholique & l'un des plus précieux ornemens de l'Eglise gallicane. Piété, charité, amour pour le Roi, Patriotisme, lumières profondes, science éclairée, fermeté, uniformité invariable dans ses opinions sont les sources où il a puisé à tous les momens du jour le bien continuel qu'il a fait jusqu'ici, & c'est ce qui le rend en ce moment critique plus précieux à un chacun. Mais on attend sa conservation de l'habileté du Frere Cosme de l'Ordre des Feuillants, qui a fait l'opération à ce digne Archevêque; ce Religieux, zélé observateur de sa règle, qui a consacré au bien de l'humanité les momens que ses devoirs lui laissent, est le plus savant & le plus heureux opérateur, pour la taille, qu'il y ait en Europe: l'idée qu'on a de ses talens & des services qu'il rend sans le moindre intérêt, rassure sur les suites de cette cure, & le respectable Prélat est déjà même aussi bien que son état peut le permettre.

MARLY (le 4 Juillet.) Le 17 du mois passé à huit heures du matin, le Roi, Monsieur, Mgr. le Comte d'Artois & Mad. la Comtesse d'Artois ont été inoculés de la petite vérole & par la piqure, après avoir été bien préparés. La matière vérolique a été prise d'un enfant de deux ans, dont la petite vérole étoit discrète & de la meilleure espèce. La santé de l'enfant, ainsi que celle du pere & de la mere, a été constatée avec le plus grand soin par l'examen des Médecins & par les informations les plus exactes du Magistrat. Il en a été dressé un procès verbal. Sa Maj. , par une suite de la bonté qui la caractérise, a défendu à toutes les personnes qui n'ont pas été attaquées

de la petite-vérole, même à celles qui font de service auprès de sa Personne, de paroître à la Cour pendant le danger de la contagion. Avant le départ de Sa Maj. de la Muette, le Peuple s'y étoit rendu plusieurs fois en foule, criant *Vive le Roi & point d'inoculation*, & il a été remis au Roi plusieurs mémoires anonymes sur des accidens causés par l'inoculation, mais rien n'a pu faire changer Sa Majesté de résolution (*).

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 23 Juin.) Monseigneur l'Archiduc accompagné du Prince de Stahremberg, Ministre Plénipotentiaire, du Comte de Lamberg, & de Mr. de Crum-pipen, est parti lundi dernier pour Tournay, d'où ce Sérénissime Prince se rendra en Flandre pour voir les principales Villes de la Province, les coupures, l'Ecluse de Schliken & les ouvrages de Mer. Le Comte de Rosemberg n'a pu être du voïage à cause d'une nouvelle attaque de goutte.

OSTENDE (le 24 Juin.) Avanthier à huit heures du soir S. A. R. Mgr. l'Archiduc Maximilien, accompagné de plusieurs personnes de distinction, arriva en cette Ville, venant de Tournay & autres Villes de la Flandre autrichienne, & descendit à l'Hôtel - de - Ville, où on avoit préparé un logement pour lui & pour sa suite. Le len-

(*) Des raisons particulières nous aiant engagés à finir la seconde partie du Journal avant le 15, nous ne pouvons rassûrer encore le Public sur les suites de l'inoculation du Roi & de la Famille royale, qui jusqu'ici ne présente rien qui puisse fonder des craintes.

demain matin ce Prince alla voir la Ville, les Fortifications & les autres ouvrages remarquables, & revint dîner à l'Hôtel-de-Ville. Après-dîner S. A. R. se rendit aux Bancs des huitres, de là par le petit trajet du port aux Ecluses de Slykens, & ensuite aux Moulins à scier, d'où Elle partit pour Bruges avec sa compagnie dans une barque nouvellement construite pour le passage de Bruges à Gand.

GAND (le 27 Juin.) Mgr. l'Archiduc Maximilien après avoir vû à Bruges ce qu'il y a de remarquable, en partit le 25 dans la barque neuve, & arriva ici à cinq heures après midi, accompagné des Seigneurs qui ont fait le voyage avec lui & de quelques Députés des Etats de Flandre. S. A. R. alla voir d'abord la nouvelle maison de force, de là Elle alla faire un tour dans les principales rues de la Ville, en carrosse à six chevaux, avec S. A. le Prince de Stahremberg, le Comte de Lamberg & Mr. notre Evêque, & alla descendre à l'Abbaye de saint Pierre où elle logea. Ce Prince y soupa avec sa suite & plusieurs autres personnes de distinction, & hier il entendit la Messe à l'Eglise Cathédrale de St. Bavon, d'où il fut dîner chez Mr. l'Evêque. L'après-midi il alla voir tirer l'oie par ceux du Serment de St. Sebastien, & où tous les autres Sermens avoient été invités. Le soir il y eut grand souper à l'Hôtel-de-Ville, suivi d'un beau Bal paré; & ce matin S. A. R. avec sa suite a repris le chemin de Bruxelles.

MORTS.

Armand Prévot, Marquis de l'Etoriere, Mestre de Camp de Dragons, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, un des plus jolis & des plus beaux Cavaliers de ce tems, est mort à Paris, dans la trente-fixième année de son âge.

François-Marié de Villers La Faie, Comte de Vaulgrenant, Chevalier des Ordres du Roi, ancien Ambassadeur de S. M. dans les Cours de Sardaigne, d'Espagne, & de Pologne, est mort à Paris âgé de 79.

Eulalie-Xavier Talaru de Chalmazel, Dame de Madame la Comtesse de Provence, Epouse de Louis-Etienne Comte de Damas, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Colonel du Régiment de Limosin, & Menin de Mgr. le Dauphin, est morte à Paris dans la 23me. année de son âge.

Michel-Ange Giacomelli, Archevêque de Calcedoine, Secrétaire des Bulles & Brefs du Pape sous Clément XIII, est décédé à Rome le 17 Avril, âgé de 81 ans. Ce Prélat infatigable au travail, a traduit différens ouvrages grecs en langue latine; l'on a encore de lui une excellente version italienne de la Bible latine appelée *Vulgate*, qu'on imprime actuellement en cette Capitale, & la vie de Clément XIII. Il venoit de publier le Commentaire de Philon, Evêque de Carpath, sur le Cantique des Cantiques, qu'il a dédié à S. A. S. E. Palatine. Il emporte au tombeau les regrets & l'estime de tous les Savans, & qui mieux est, de tous les gens de bien.

Guillaume Fitzroy Duc de Cleveland & de Southampton, Comte de Chichester & Baron de Newbury, est mort le 13 à Raby-Castle dans le Diocèse de Durham, âgé de 77 ans, étant né le 19 Février 1698. Ce Seigneur, dont la vie a été, ce qu'Horace nomme *secretum iter & fallentis semita vita*, c'est-à-dire, passée en retraite & tranquillement hors du tumulte des affaires & sans éclat, & par-là sans doute plus agréable & plus heureuse, étoit Fils de Charles Fitzroy Duc de Cleveland, Fils naturel du Roi Charles II.

T A B L E.

RUSSIE.	(Péterbourg.	87
TURQUIE.	{	Constantinople.	88
		Raguse.	89
POLOGNE.	{	Varsovie.	90
		Dantzic.	95
SUEDE.	(Stockholm.	97
DANNEMARCK.	(Copenhague.	97
PORTUGAL.	(Lisbonne.	99
ANGLETERRE.	(Londres.	102
ITALIE.	{	Rome.	103
		Génes.	104
		Bastia.	105
		Turin.	106
		Milan.	107
ALLEMAGNE.	{	Vienne.	107
		Berlin.	110
		Munic.	111
		Ratisbonne.	111
		Mayence.	113
		Hambourg.	114
FRANCE.	{	Paris.	114
		Marly.	122
PAYS-BAS.	{	Bruxelles.	123
		Ostende.	123
		Gand.	124
		Morts.	125